



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le mardi 10 juin 2014, à 20 h 30
610, avenue McConnell
Cornwall, ON

- PROCÈS-VERBAL -

Le président du Conseil, monsieur Martial Levac, préside la séance.

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Présences : **CONSEILLÈRE, CONSEILLERS SCOLAIRES**

M. Martial Levac, président
M. Jonathan De Serres, vice-président
M. François Bazinet
M. Roger Chartrand
M. André-Paul Lalonde
M. Jean Lemay
M^{me} Sergine Rachelle Myre-Bouchard
M. Michel Pilon

PERSONNES-RESSOURCES

M. François Turpin, directeur de l'éducation et secrétaire
M^{me} France Lamarche, surintendante de l'éducation
M. Martin Lavigne, surintendant des affaires et trésorier
M. Alain Martel, surintendant de l'éducation
M^{me} Lyne Racine, surintendante de l'éducation
M^{me} Lynn Charbonneau, adjointe à la surintendance

PROCÈS-VERBALISTE

M^{me} Sylvie Lamarche, secrétaire de séance

Absences
motivées :

M. Jean-Philippe Héroux, élève-conseiller
M^{me} Andréanne Marcotte, élève-conseillère

B - PRIÈRE

Le conseiller scolaire Roger Chartrand conduit la prière en début de rencontre.

C - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ABSENCES AUTORISÉES

RÉSOLUTION N^o 14-06-7118 :

Proposé par : M. François Bazinet
Appuyé par : M. Jonathan De Serres

« Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté. »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 14-06-7119 :

Proposé par : M. François Bazinet
Appuyé par : M. Jonathan De Serres

« Que les absences motivées de l'élève-conseillère Andréanne Marcotte et de l'élève-conseiller Jean-Philippe Héroux soient autorisées. »

Adoptée

D - DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère scolaire Sergine Rachelle Myre-Bouchard déclare un conflit d'intérêt au point D-(4) *Négociations provinciales*, traité à huis clos.

Le conseiller scolaire Martial Levac s'abstiendra de tout commentaire et retiendra son vote lors de la discussion du même point.

E - QUESTION À L'ÉTUDE - Aucune

F - QUESTION PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION - Aucune

G - RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATIONS EN CIRCULATION – Aucun

H - SÉANCE À HUIS CLOS

Discussion de la séance à huis clos : pages 122 à 129.

RÉSOLUTION N^o 14-06-7120 :

Proposé par : M. Michel Pilon
Appuyé par : M. Roger Chartrand

« Que la séance se poursuive à huis clos, à compter de 20 h 32. »

Adoptée

I - RAPPORT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

RÉSOLUTION N^o 14-06-7133 :

Proposé par : M. Jean Lemay
Appuyé par : M. Jonathan De Serres

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien entérine les résolutions suivantes adoptées à huis clos qui se lisent comme suit :

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le rapport SEAM-09-14, portant sur les nouvelles affectations des personnes à la direction des écoles et des services éducatifs, tel que présenté. »;

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien approuve la nomination de Josée Picard-St-Louis à un poste de direction d'une école, statut intérimaire, selon les dispositions des *Conditions de travail du personnel à la direction et à la direction adjointe du CSDCEO* et ce, à compter du 1^{er} août 2014. »;

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien approuve la nomination d'Éric Mainville à un poste de direction adjointe d'une école, statut intérimaire, selon les dispositions des *Conditions de travail du personnel à la direction et à la direction adjointe du CSDCEO* et ce, à compter de l'année scolaire 2014-2015. »;

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien approuve la nomination de Marius Bourgeois à un poste de direction adjointe d'une école, statut intérimaire, selon les dispositions des *Conditions de travail du personnel à la direction et à la direction adjointe du CSDCEO* et ce, à compter de l'année scolaire 2014-2015. »;

I - RAPPORT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS – (suite)

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien approuve la nomination de Chantal Lapensée à un poste de direction adjointe d'une école, statut intérimaire, selon les dispositions des *Conditions de travail du personnel à la direction et à la direction adjointe du CSDCEO* et ce, à compter de l'année scolaire 2014-2015. »;

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien approuve la nomination de Ron Cheffer à un poste de direction adjointe d'une école, statut intérimaire, selon les dispositions des *Conditions de travail du personnel à la direction et à la direction adjointe du CSDCEO* et ce, à compter de l'année scolaire 2014-2015. »; et

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien reçoive le rapport SEAM-11-14, du surintendant de l'éducation Alain Martel, portant sur les nouvelles affectations des personnes à la direction adjointe des écoles, tel que présenté. ». »

Adoptée

RÉSOLUTION N^o 14-06-7134 :

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien entérine la résolution suivante adoptée à huis clos qui se lit comme suit :

Attendu que le gouvernement de l'Ontario pourrait vouloir établir une table de discussions sur les conditions d'emploi des directions et des directions adjointes, en respect des engagements pris auprès des associations des directions et directions adjointes d'école en juin 2013;

Attendu que d'autres associations de conseils scolaires sont disposées à participer à cette table provinciale de discussions;

Attendu qu'il soit dans les meilleurs intérêts de l'*Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)* et de ses conseils scolaires membres d'assurer une présence à cette table de discussions; et

Attendu que l'AFOCSC exige un mandat de ses conseils scolaires membres afin d'y participer.

I - RAPPORT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS – (suite)

Il est donc :

Proposé par : M. Jonathan De Serres
Appuyé par : M. Michel Pilon

« Que le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien mandate l'AFOCSC à participer à la table provinciale de discussions des conditions d'emploi des directions et des directions adjointes d'école, au nom et dans l'intérêt de ses conseils scolaires membres, si une telle table est établie par le gouvernement de l'Ontario. ». »

Adoptée

J - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à compter de 22 h 10.

M. Martial Levac, président

M. François Turpin, directeur de
l'éducation et secrétaire